

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

**Décision du 17 décembre 2025**

12.2025-11	<b>PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS</b> <b>OBJET :</b> Attribution d'une subvention à l'association SEMES pour l'acquisition des gobelets réutilisables
------------	---

**VU** la décision n°B\_17.12.2024-03 du Bureau communautaire du 17 décembre 2024 approuvant le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et notamment l'action 16 relative à l'accompagnement des organisateurs d'évènements dans la prévention des déchets,

**VU** la délibération communautaire n°30.09.2025-09 du conseil communautaire du 30 septembre 2025 approuvant le règlement relatif au versement de la subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables, et précisant que l'attribution de la subvention fera l'objet d'une décision individuelle actant son attribution,

**Considérant** la demande de subvention reçue en date du 22 octobre 2025 de la part de l'association SEMES,

**Considérant** que l'association SEMES remplit l'ensemble des conditions stipulées dans le règlement pour pouvoir bénéficier de cette subvention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : d'attribuer une subvention de 59,94 € à l'association SEMES, au titre du règlement relatif au versement de la subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

**ARTICLE 2** : de préciser que les crédits correspondants sont bien disponibles au budget.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »